



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le sept décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la salle des associations, sous la présidence de **Madame Isabelle FREICHE**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **02/12/2020**

Date d'affichage : **02/12/2020**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

**Étaient présents** : Isabelle FREICHE, Stéphane FOURNIER, Nicole MUCCHIELLI, Patrick BERTRAND, Sandrine COTTE, Didier WOLFF, Bruno GRAS TACHON, Pascal BAUDE, Céline DIAN, Antoine PRADELLE, Fanny BERTO, Cindy FOURNIER, Noémie PERSON, Frédérique DI ZAZZO, Samuel BEAUGIRAUD.

**Noémie PERSON a été désignée secrétaire de séance.**

Le nombre de votants est de 15

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appellera les points suivants :

### **I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

---

#### **I.1 URBANISME**

##### **I.1.1 Modification du PLU**

Madame le Maire explique que la Commission Révision du PLU a été chargée de travailler sur le sujet d'une modification du PLU préalable à la révision. L'objectif est de permettre dans un délai raisonnable, de régler la question de l'intégration dans le règlement du PLU des dispositions législatives introduites par les dernières lois (ALUR, ELAN, LAAF et Macron). En effet, la situation de non-conformité de notre PLU avec ces dispositions est aujourd'hui bloquante pour les demandes des administrés. La modification portera sur les 3 éléments suivants :

- Extension et annexe des bâtiments existants à usage d'habitation dans les zones A et N
- Changement de destination des bâtiments existants dans les zones A et N
- Modification des dispositions réglementaires du PLU concernant l'obligation de poser les panneaux photovoltaïques en intégration des toitures existantes

Les propositions reçues suite à la consultation des bureaux d'études ont été examinées par la Commission qui propose de retenir l'offre d'INTERSTICE pour un montant prévisionnel de 4 430€HT.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier et inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.**

## I.1.2 Servitudes sur parcelles chemin de Font Côtes

Madame le Maire explique qu'une division parcellaire est en cours chemin de Font Côtes sur les parcelles AE 23 et AE24. Cette division aboutit à la création de nouvelles parcelles dont les accès se feront par les parcelles AE 547 et AE 548 appartenant à la commune, créant ainsi des servitudes de passage qui doivent faire l'objet d'un acte notarié. Ces servitudes sont mentionnées dans l'annexe jointe.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à trois voix contre, quatre abstentions et huit voix pour décide d'acter ces modifications et autorise Madame le Maire à signer l'acte rédigé par Maître Christèle BILLON-MONVILLE.**

## I.2 FINANCES

### I.2.1 Investissement : DM n° 4 – Matériel atelier

Madame le Maire explique que la commune a fait l'acquisition d'un souffleur à feuilles.

Libellés	Compte	opération	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
autres immo corporelles	2188	292	700	
Dépenses imprévues		20		700,00

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents valide la DM n°4 budget commune.**

### I.2.2 Investissement DM n° 5 – Aménagement mairie

Madame le Maire explique que la commune a fait l'acquisition de vitrines pour l'affichage à l'extérieur de la mairie.

Libellés	Compte	opération	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
autres immo corporelles	2188	261	780	
Dépenses imprévues		20		780,00

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents valide la DM n°5 budget commune.**

### I.2.3 Investissement DM n° 6 – Aménagement école

Madame le Maire explique que la commune envisage la pose de volets roulants orientables sur les baies vitrées de l'école face EST (Classe de petite section et salle de motricité). Ce système renforcera la protection de ces salles contre la surchauffe en été. Il est éligible au dispositif de soutien financier aux travaux de rénovation énergétique du SDED. Un complément de subvention est à l'étude auprès de la région ou du département. L'investissement se décompose de la façon suivante :

Fourniture et pose entreprise PAYEN :	12 016.00€HT
Electricité (estimatif) :	360.00€HT(auto-entrepreneur pas de TVA)
Total	12 376.00€HT
TVA	2 403.20€ (financement par FCTVA)
TOTAL	14 779.20€TTC

- Financement à ce jour :  
 $SDED = 12016 \times 50\% = 6\,008\text{€}$   
 $FCTVA = 14\,779.20 \times 16,34\% = 2\,414.92$

Libellés	Compte	opération	Dépenses		Recettes
			Augmentation	Diminution	Augmentation
Autres immos incorporelles	2181	247	15 000,00		
Subvention SDED	13251				6 000,00
Raccordements électriques	2041512	250		9 000,00	

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents valide la DM n°6 budget commune.**

#### I.2.4 Investissement DM n° 7 – Modification du PLU

Madame le maire indique qu'il y a lieu d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la modification de PLU (point I.1.1)

Devis prestation INTERSTICE phases 1 et 2 :	4 430€HT
Publicité légale :	500€HT
Enquête publique :	1 500€HT
Divers imprévus :	570€HT
TOTAL estimé HT :	7 000€HT
TVA :	1 400€HT
TOTAL TTC (estimé)	8 400€TTC

Libellés	Compte	opération	Dépenses	
			Augmentation	Diminution
Réalisation de documents d'urbanisme	202	309	8 500,00	
Travaux de voirie	2151	243		8 500,00

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents valide la DM n°7 budget commune.**

#### I.2.5 Demande de financement SDED pour les volets roulants orientables au groupe scolaire et de l'isolation thermique et changement huisserie de la mairie

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Énergie du SDED.

Madame le Maire explique que la fourniture et la pose des volets roulants orientables et l'isolation des combles de la mairie peuvent entrer dans ce dispositif de soutien financier aux travaux de rénovation énergétique du SDED. Il faut donc formaliser la demande avant le 31 décembre 2020 pour bénéficier de ce dispositif sur l'enveloppe 2020.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de l'installation de volets roulants orientables au groupe scolaire et de l'isolation thermique et changement huisserie de la mairie et cède au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.**

#### **I.2.6 Bibliothèque : Contrat de maintenance logiciel MICROBIB**

La Société MICROBIB propose un contrat de maintenance à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 12 mois dont le coût est fixé à 355 € H.T, pour assurer la gestion du logiciel de la bibliothèque.

**Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à treize voix pour et deux abstentions des membres présents décide d'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat de maintenance.**

#### **I.2.7 Dossier Chardon : encaissement partiel des condamnations**

Madame le Maire explique que la commune a reçu un chèque d'un montant de 15 500 euros dans le dossier de litige Consorts Chardon. Cette somme correspond à la libération partielle par l'avocat Maître Dayrem des sommes reçues en paiement des condamnations des Consorts Chardon et des frais irrépétibles.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents accepte ce chèque de 15 500 € au profit du budget général de la commune et charge Madame le Maire de procéder à son encaissement.**

#### **I.2.8 Demande de subvention du FCH**

Madame le Maire indique avoir reçu par mail du FCH, une demande de subvention de fonctionnement à hauteur de 1000 € pour cette saison 2020-2021. Des précisions ont été demandées sur l'objet de cette subvention.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à onze voix pour et quatre contre des membres présents décide d'octroyer au FCH une subvention d'un montant de 500 euros.**

#### **I.2.9 ADAPEI : Demande de participation aux achats de fournitures scolaires pour un enfant scolarisé à l'IME de St UZE**

Une enfant de CHANOS-CURSON est accueillie à l'IME de St-Uze. L'ADAPEI sollicite de la commune une participation à l'achat des fournitures scolaires pour l'année 2020/2021.

Madame Le Maire propose donc de verser pour cette enfant, **une participation de 100€** sous la forme d'une subvention à l'ADAPEI prélevée sur l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à inscrire cette dépense au budget et autorise Madame le Maire à mandater cette dépense**

### **I.2.10 CCAS : Augmentation de la dotation de fonctionnement**

Madame le Maire indique que l'activité de portage de repas connaît une très forte augmentation depuis deux ans qui nécessite un fonds de roulement plus important. Par ailleurs, les dysfonctionnements engendrés au printemps 2019 par la rupture du marché avec SODEXO, ont généré des surcoûts importants pour le prestataire EOVI. Ces surcoûts ont été répercutés au CCAS sur 2020 comme le prévoit la convention de portage des repas.

Madame le Maire propose donc d'augmenter la dotation de fonctionnement 2020 pour la porter à 7 000€ au lieu des 5 000€ initialement prévus. Cette opération ne nécessite pas une délibération modificative compte tenu des crédits disponibles au chapitre 65.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents approuve une augmentation de 2000€ de la dotation de fonctionnement du CCAS pour la porter à 7 000€ au lieu des 5 000€ initialement inscrits au budget.**

### **I.2.11 MERCUROL-VEAUNES : Participation aux frais de fonctionnement de l'école des collines Maurice ALLONCLE pour l'année scolaire 2020/2021**

Madame le Maire indique que par convention, la commune de MERCUROL-VEAUNES prend en charge les frais de fonctionnement de l'école imputables aux enfants des familles domiciliées à VEAUNES qui étaient déjà présentes à l'école Maurice ALLONCLE au moment de la fusion des deux communes de MERCUROL et VEAUNES en 2016.

Le calcul établi par les services selon les règles habituelles fait apparaître un coût de **768€ par enfant** pour l'année scolaire 2020/2021. **18 enfants** sont concernés.

Madame le Maire propose de solliciter une participation financière aux frais de fonctionnement et aux activités périscolaires des enfants de MERCUROL-VEAUNES qui fréquentent le groupe scolaire Maurice Alloncle pour un montant total de **13 824€**.

**Le Conseil Municipal appelé à l'unanimité des membres présents autorise Madame Le Maire à procéder à l'encaissement de la somme de 13 824 euros pour le budget 2021.**

## **I.3 COMMUNICATION**

### **I.3.1 Concours : « Chanos-Curson, Un Village, Un Logo »**

Madame le Maire explique que la Commission Extra-Municipale Outils de Communication propose d'organiser un concours pour la conception d'un logo afin de moderniser l'identité visuelle de la commune. Le projet de règlement intérieur définissant les modalités est présenté en annexe.

Le concours serait ouvert à tous à compter du mardi 15 décembre 2020, et se terminerait le lundi 15 mars 2021, minuit.

Après une pré-sélection par la Commission, les 3 meilleures propositions seront soumises au vote de la population sur le mois de mai 2021.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents valide le lancement du concours pour la conception d'un logo du 15/12/2020 au 15/03/2021 et valide le règlement intérieur et les modalités de déroulement et de sélection.**

### **I.3.2 Mise en place de l'application Intramuros**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'application Intramuros. C'est une application qui permet d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.

Les administrés reçoivent les alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au journal de la commune, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques. Ils utilisent les services mis à leur disposition par la commune : l'annuaire, le signalement d'un problème, les sondages, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces/entreprises.

Le coût de cette application est fixé en fonction de la strate démographique de la commune, au cas présent, **35€HT/mois**. La mise en œuvre aurait lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à signer le contrat pour la mise en place de l'application Intramuros.**

## **I.4 BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX**

### **I.4.1 Avenant à la convention de mise à disposition des locaux ALSH**

Il est rappelé que la convention de mise à disposition des locaux ALSH pour l'année 2019/2020 a été signée en septembre 2019. Il est proposé de signer un avenant pour l'année 2021.

Compte tenu du contexte sanitaire COVID 19 exceptionnel de l'année 2020, la commune a mis à disposition, de manière exceptionnelle, ponctuelle ou durable, des locaux complémentaires à l'association gestionnaire de l'accueil de loisirs pour répondre aux protocoles sanitaires, c'est-à-dire le groupe scolaire, le foyer familial et la salle des associations et une partie des locaux MJC.

Sur l'année scolaire 2020/2021, les locaux de la MJC seront mis à disposition pour les mercredis loisirs et les vacances scolaires.

Les autres dispositions de cette convention ne sont pas modifiées de façon significative à l'exception du montant de l'indemnité pour les fluides qui passe de 0,105€/m<sup>2</sup> à 0,132€/m<sup>2</sup>. Cette augmentation avait fait l'objet de plusieurs demandes de la part de la commune.

Cet avenant prolonge d'un an la convention initiale et sera valable jusqu'au 31 décembre 2021.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à signer la convention avec ARCHE Agglo.**

## **I.5. VOIRIE**

### **I.5.1 Lancement du marché voirie avec ARCHE AGGLO**

Madame le Maire indique que la commune a signé une convention de Soutien Technique aux Communes avec ARCHE AGGLO. Elle a sollicité l'appui de ce service pour monter un dossier de Marché à Bons de Commande pour la voirie. L'élaboration du marché est en cours par les services d'ARCHE AGGLO. Il devrait pouvoir être lancé avant la fin de l'année dans l'objectif d'une mise en œuvre du marché au 1<sup>er</sup> mars 2021.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à signer la convention avec ARCHE Agglo.**

## **II - AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

### **II.1 – Délégations du maire**

### **II.2 – Les Vœux**

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :  
LUNDI 25 JANVIER 2021 A 20 heures 30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Vu par nous,

Le 11 décembre 2020,

**Isabelle FREICHE,**

**Madame le Maire de CHANOS-CURSON.**

